

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 septembre 2021	<i>N° 2021-503</i>

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Frédéric GIRO le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 23 septembre 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2021-503

Economie sociale et solidaire - Aide de Bordeaux Métropole à l'investissement immobilier pour l'extension du supermarché coopératif et participatif Supercoop à Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de Supercoop

Créée en mars 2015 à Bordeaux, Supercoop est une Société par actions simplifiée (SAS) ainsi que Coopérative à capital variable (CCV), elle est adossée à une association Les amis de Supercoop, et propose une offre de supermarché coopératif et participatif. Ce projet a été lauréat au Prix coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire de Bordeaux Métropole en 2015, et a été retenu dans le cadre de l'appel à projets Economie sociale et solidaire (ESS) de Bordeaux Métropole en 2016.

Le concept des supermarchés coopératifs est né dans les années 1970 à New-York avec le « Park slope food », puis a essaimé plus récemment en France, comme par exemple à Paris avec La Louve, ou à Lille avec Superquinquin. Le principe est de mettre à disposition du grand public des biens de consommation de qualité, bio ou responsable, en circuit court et à un prix abordable, en contrepartie les acheteurs doivent être adhérents de la coopérative et consacrer du temps à la vie du supermarché (3 heures par mois).

Supercoop a atteint dès 2019 la jauge d'adhérents permettant la pérennité de la coopérative, avec 1 354 adhérents. En outre, elle emploie 3 salariés pour les fonctions support.

Les principes d'action de Supercoop sont d'être un acteur au service d'un changement de société, à travers :

- une entreprise sociale au service de ses bénéficiaires,
- la solidarité et la convivialité dans le collectif,
- l'égalité entre les coopérateurs via une gouvernance participative.

Fonctionnement du supermarché coopératif et participatif

A Bordeaux, Supercoop mise sur un fonctionnement collectif, des produits de qualité locaux bio ou responsables et en circuit court à prix abordable, et une transparence sur l'origine, le circuit et le prix des produits proposés à la vente.

L'objectif est de changer la donne de la distribution, en axant l'action de Supercoop :

- sur le développement d'un réseau de fournisseurs partenaires privilégiant les produits bio en circuit court,

- sur la proposition d'une offre complète de plus de 3 000 produits,
- sur un nombre critique d'adhérents coopérateurs pour le fonctionnement optimal des différents postes dans le supermarché,
- sur la représentation de la mixité sociale du territoire avec 15% minimum de personnes pauvres (vivant avec, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques – INSEE, un revenu mensuel inférieur ou égal à 900 € par mois),
- sur le développement du lien social entre les membres à travers des ateliers pédagogiques et ludiques autour de la consommation.

Programme d'extension en 2021 du supermarché

Supercoop, avec ses 130 m² d'espace de vente, connaît un fort développement de son activité et de son chiffre d'affaires sur Bordeaux sud depuis 2018 :

- 2018-2019 : 594 000 €,
- 2019-2020 : 820 000 € (+ 38%),
- 2020-2021 : 1 106 000 € (+ 35%).

Ce fort développement s'accompagne d'un besoin de davantage de participation des coopérateurs sur le site, de davantage de références proposées en magasin, et donc d'un besoin d'espaces supplémentaires sur le site, nécessitant une réorganisation des espaces et une extension.

Pour autant, le site étant dans le périmètre de préemption de Bordeaux Euratlantique, l'Etablissement public d'aménagement n'a pas souhaité que ce projet d'extension face l'objet d'un permis de construire. Supercoop a ainsi dû adapter son projet d'agrandissement du supermarché sous le régime de la déclaration préalable.

Le projet d'agrandissement est ainsi conçu avec les objectifs suivants :

- une augmentation de la surface commerciale : doublement des mètres linéaires de vente,
- une augmentation des réserves de stockage : construction d'une extension de la réserve et installation de chambres froides.

L'agrandissement permettra d'augmenter le référencement de produits à bas prix et de conforter l'implantation de Supercoop dans le quartier politique de la ville (veille) de Carles Vernet-Terres Neuves sur les communes de Bordeaux et Bègles.

Le projet d'agrandissement a également une vocation écologique, avec :

- le développement du zéro déchet : augmentation du vrac, service de découpe permettant du zéro emballage,
- le développement du compostage des biodéchets, en partenariat avec l'association Germaine Veille,
- le développement de la consigne des emballages alimentaires : création d'espaces de stockage dédié et accompagnement avec la Consigne bordelaise,
- la création d'une zone de « super tri » et d'expédition des déchets dans des filières spécialisées pour optimiser le recyclage,
- la création de zones de stockage temporaire de déchets pour dynamiser le tri sélectif.

Supercoop sollicite l'aide de Bordeaux Métropole sur l'assiette immobilière des travaux menés dans le cadre de cet agrandissement et de réorganisation des espaces du supermarché, avec :

- construction de chambres froides positives,
- études et construction d'une mezzanine de bureaux,
- aménagements électriques,
- construction d'une terrasse extérieure,
- pose de carrelage dans les réserves,
- création de murs et peintures au sein des réserves.

L'ensemble de ces aménagements doivent permettre à Supercoop de disposer de 90 m² supplémentaires sur l'ensemble du supermarché.

Plan d'investissement immobilier en 2021

Le plan d'investissement prévisionnel 2021 pour cette opération d'extension des surfaces dans le local s'élève à 95 600 € hors taxes (HT), et la participation métropolitaine demandée est de 8 871 € en aide à l'investissement immobilier.

Bordeaux Métropole retient comme base subventionnable les investissements immobiliers, soit une assiette éligible de 35 500 € HT (la participation métropolitaine s'élève ainsi à 24,9% de cette assiette).

Emplois	En € HT	Ressources	En € HT	%
Investissements		Apports en fonds propres	6 729	7%
Installations, aménagements	35 500	Emprunt bancaire	61 000	63,8%
Matériels, outil de production	41 500	Subventions publiques		
Besoin en fonds de roulement		Région	19 000	19,9%
Constitution	-9 500	Bordeaux Métropole	8 871	9,3%
Echéances de crédit	8 100			
Autres	20 000			
Total (En €)	95 600	Total (En €)	95 600	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5,

VU le décret n° 2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

-qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement des initiatives coopératives en faveur du lien social,

- que Supercoop participe à une dynamique sur le territoire dans le sens d'une alimentation accessible à tous à travers une initiative solidaire et collective, et au développement de l'économie sociale et solidaire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 8 871 € au titre du programme d'investissement immobilier de Supercoop pour son projet d'agrandissement de son supermarché coopératif et participatif.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de la subvention d'investissement à Supercoop.

Article 3 : d'imputer cette dépense d'investissement sur l'exercice 2021 au chapitre 204, article 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 SEPTEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 29 SEPTEMBRE 2021	le Vice-président,
	Monsieur Alain GARNIER